

# EXTRAIT

*du procès-verbal du Conseil communal de Renens*

Séance du 7 octobre 2021

Présidence de Mme Carole Castillo

## *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 3-2021 de la Municipalité du 23 août 2021,  
Oui le rapport de la Commission des finances,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

De garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 77.0%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour l'année 2022.

### **ADOpte**

L'arrêté d'imposition de la Ville de Renens pour l'année 2022 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2021

La Présidente

Le Secrétaire

Carole Castillo



Grégoire Menoud

